



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-03-2019-15

Date de convocation le 05/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 mars 2019

Le huit mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs: Mme POLHER Marie donne pouvoir à M. CLAVÉ.

Secrétaire de séance élu : M. DUCOS DUCQ.

OBJET : EXAMEN D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE

Le Maire explique qu'il a été saisi par l'assistante sociale pour une administrée de la commune rencontrant des problèmes financiers notamment au vu de sa situation familiale (instance de divorce).

Suite à un rapport social fait par l'assistante sociale du Conseil Départemental, le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal propose de prendre en charge une partie des frais d'avocats.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire :

DÉCIDE de procéder à la prise en charge d'une partie des frais d'avocats pour Mme . pour un montant de six cent euros.

PRÉCISE que le versement de cette somme se fera directement auprès de son avocat AXAVOCAT AARPI Philippe DABADIE et Céline SAINT MICHEL.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/03/2019